



PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS

« *L'enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux [...]* »

Convention Internationale des Droits de l'Enfant, article 24

Cette définition inclut **la santé mentale** en tant que **droit fondamental de chaque enfant**. Si la santé mentale est la Grande Cause nationale en 2025, le sujet reste assez inexploré en ce qui concerne la santé mentale des enfants, et plus particulièrement des enfants rencontrant des conditions de vie difficiles, plus vulnérables aux troubles de santé mentale.

LES LEVIERS D' ACTIONS POUR LES VILLES

Soutien à la parentalité

- La parentalité est un déterminant majeur du bien-être des enfants. Les villes peuvent agir :
- Dans le cadre des 1000 premiers jours.
 - En tant qu'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant : crèches municipales à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), etc.
 - En développant ou en renforçant les services de soutien à la parentalité tels que les Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), les maisons de la parentalité, les espaces de répit parental, etc.
 - En menant des actions d'information et de sensibilisation auprès des familles.

Logement

Les villes, par leur politique de l'habitat peuvent garantir des conditions de vie dignes et favorables à la santé de sa population. Elles peuvent ainsi résorber les lieux de vie informels, favoriser l'accès à un hébergement adapté et favoriser l'accès à un logement de qualité. Ces actions sont cruciales pour les enfants, particulièrement vulnérables aux conditions de vie générées par des logements dégradés.

Gestion des écoles publiques

- L'environnement scolaire est un vecteur de promotion de la santé mentale :
- Aménagement des cours d'écoles favorisant le contact avec la nature, le jeu libre et non-généré, la pratique d'activités physiques, etc.
 - Formation des personnels à l'accueil bienveillant des enfants.
 - Formation des agents aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM).



Animation de séances d'éducation pour la santé

- Développement des compétences psychosociales (CPS) des enfants : savoir communiquer, gérer ses émotions et son stress, faire face aux épreuves de la vie, etc.
- Sensibilisation des enfants et de leur entourage : aux droits de l'enfant dont le droit à la santé ; au bon usage des outils numériques et à leurs risques ; aux dispositifs d'accompagnement et de soins existants au sein de la ville.

Aménagement du territoire

- L'espace urbain pensé *pour et par* les enfants favorise l'appropriation de l'espace et le sentiment de sécurité des enfants et de leurs familles :
- Étude de l'utilisation et de l'appropriation de l'espace public par les enfants et les jeunes.
 - Ville à hauteur d'enfant et prise en compte de l'opinion de l'enfant dans l'urbanisme.
 - Aménagement d'aires de jeux inclusives.
 - Aménagement des zones autour des écoles (zones sans voiture, espaces sans tabac, etc.).

Participation aux dispositifs éducatifs

Les programmes dédiés aux quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville « Cités Éducatives » et « Réussite Éducative » apportent un cadre d'action pour les villes afin d'agir sur les inégalités sociales éducatives.

Déploiement de l'action « Le Jardin du Dedans© »

- 📍 Grenoble
- 🔗 Le service de Santé scolaire de la Ville de Grenoble a déployé durant les SISM 2023, l'action de Psycom « Le Jardin du Dedans© » dans 3 écoles du territoire communal.

Développement des compétences psychosociales des 0-3 ans

- 📍 Poitiers
- 🔗 En 2019, la Ville de Poitiers a lancé, dans le cadre du CLSM et en collaboration avec la direction Petite Enfance de la Ville et du service Éducation, un projet visant la création d'un environnement éducatif permettant le développement des CPS des tout-petits (0-3 ans).

Guide d'accompagnement à la parentalité

- 📍 Saint-Brieuc
- 🔗 À l'occasion des SISM 2022, la Ville de Saint-Brieuc a publié un guide intitulé « Santé mentale - Parentalité & Enfance », dans le but de sensibiliser et d'informer les familles sur les ressources et dispositifs disponibles sur le territoire. Ce guide couvre l'ensemble du parcours de vie de la parentalité, de la grossesse à l'adolescence.